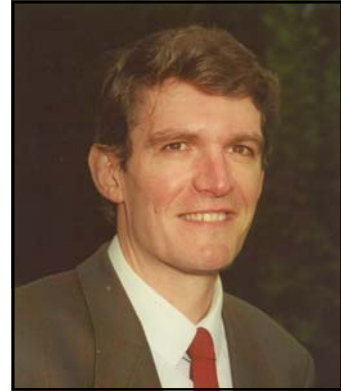


Le mot du Bourgmestre



Extrait du bulletin communal de juin 2002

Ces dernières semaines ont été particulièrement fertiles en événements marquants pour la vie communale, qu'il s'agisse de performances sportives, de cérémonies commémoratives et d'hommage. Je vous laisse le loisir de les découvrir au gré des articles abondamment commentés et illustrés dans les pages qui suivent.

Dans un tout autre registre, et dans le souci constant d'améliorer vos contacts avec l'administration, nous avons procédé ces derniers jours à l'installation d'un nouveau central téléphonique.

Celui-ci est nettement plus performant que le précédent et vous offre plusieurs nouveaux avantages, parmi lesquels :

- la possibilité de tenir simultanément plusieurs conversations entrantes (4) et sortantes. Ce n'était pas le cas auparavant. Il en résultait parfois de longues minutes d'attente avant que la ligne ne se libère ;
- la possibilité d'entrer en communication directement avec le service ou la personne désirés, sans plus devoir passer par un intermédiaire. Vous trouverez dans ce bulletin, sur une page volante, la liste détaillée des services communaux et du CPAS et leurs numéros d'appel directs. Je vous invite à la conserver précieusement.

Avec le bulletin communal, le site internet *www.rendeux.be* et l'accès téléphonique direct à l'interlocuteur souhaité, c'est l'ensemble des moyens d'informations et de services modernes qui sont désormais mis à votre disposition.

Le but est de vous faire bénéficier d'une plus grande proximité avec les services de votre administration.

Dans un tout autre registre, le Gouvernement wallon a approuvé en date du 25 avril dernier, le P.C.D.R. de Rendeux (Programme communal de Développement rural). Les prochaines semaines seront consacrées à la rédaction d'une première convention à passer entre la Commune et la Région wallonne pour la réalisation des projets prioritaires établis par la Commission locale de Développement rural et par le Conseil communal. Parmi ceux-ci figurent la création de la maison de village à Devantave et l'aménagement du carrefour à Beffe. Pour rappel, le taux de subside accordé par la Région wallonne atteint 80% du montant des projets.

*Benoît TRICOT
Bourgmestre*